

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 27/1204 :

Personnel communal : modification du tableau des effectifs

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de Séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°27/1204 : Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Direction des Ressources Humaines - Direction des Ressources

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le tableau des effectifs communaux pour l'année 2023 a été arrêté par DCM n° 22/1012 du 16 décembre 2022.

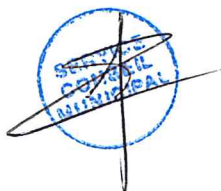
Il expose à l'Assemblée que pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de le modifier.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

GRADE OU EMPLOI	Avant modification			Après modification		
	Total créé	Total occupé	Vacants	Total créé	Total occupé	Vacants
FILIERE CULTURELLE						
- Adjoint Territorial du Patrimoine	20	20	0	23	22	1
FILIERE ANIMATION						
- Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1	4	1	3

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ADOpte** cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE